

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 5 mai 2025, le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement GP-2025-170 relatif à l'urbanisme.*

Ce projet de règlement remplace le Règlement de zonage 728, le Règlement concernant le lotissement 730, le Règlement régissant la production d'un plan d'aménagement d'ensemble 705, le Règlement GP-2008-23 sur les dérogations mineures, le Règlement GP-2003-03 refondant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et abrogeant le règlement numéro 696 et ses amendements et le Règlement GP-2017-112 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce projet de règlement fera l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de l'arrondissement ultérieurement.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 2 juin 2025 à 19 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement, 156, boulevard Churchill, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle sera tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.gp@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 22 mai 2025.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park